

Décision

Générale

colonial

Décision n° 120 Décisions concernant les Ministères

n° 120

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

30 janvier 1960

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro

29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de 166.289 francs est accordée à M. Jamet Alexis, mécanicien à la Centrale Electrique de Djibouti, victime d'un accident du travail survenu le 21 octobre 1959. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé de tout recours civil ou contentieux, sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle de l'accident du travail. La dépense visée ci-dessus est imputable sur le Budget local de l'exercice 1960, chapitre-1, article 3, paragraphe 1.